


**Syndicat Mixte du
Parc Routier de la Réunion**

 13, Allée Maureau
97490 Sainte Clotilde

Délibération N°2021/SMPRR-CS-158

Objet : Approbation du compte de gestion et du compte administratif de l'année 2020, pour le Budget Annexe (Rapport 2021-150 & note sur la valorisation du compte de gestion de l'Agent comptable)

Le comité syndical du Parc Routier de la Réunion, s'est réuni le mercredi 26 mai 2021 à 11h00 par visioconférence selon les dispositions mentionnées dans la convocation du Président du Syndicat mixte du Parc Routier de la Réunion, compte tenu des mesures sanitaires en cours et en présentiel au 13 Allée MAUREAU 97 490 Sainte-Clotilde.

Les membres à voix délibérative présents étaient :

Pour la Région Réunion :

- Dominique FOURNEL
- Bachil VALY (visioconférence)
- Virginie K'BIDI (visioconférence)

Pour le Département :

- Patrick MALET (visioconférence)

Pour le SDIS:

- Marie-Lyne SOUBADOU (par procuration)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L1612 et L2121, 31 et L5216-5,

Vu l'article 5.3 des statuts du Syndicat Mixte du Parc Routier de la Réunion définissant les attributions du Comité syndical

Vu l'article 6 des statuts du Syndicat Mixte du Parc Routier de la Réunion fixant les attributions du Président et des Vice-présidents

Vu la délibération N°2018/SMPRR-CS-71 sur la désignation du Président du SMPRR

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14

Vu le budget primitif de l'exercice 2020

Vu le Compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par l'agent comptable du SMPRR, annexé à la présente délibération

Vu le Compte Administratif établi par le Président du SMPRR, annexé à la présente délibération

Entendu le rapport présenté par M Ahmed ABDALLAH, Agent Comptable du SMPRR, exposant la valorisation du compte de gestion,

Entendu le rapport présenté par M Michel MASSAIN, Directeur Général des Services et Mme Hélène BRO, Directrice Adjointe du SMPRR, sur la présentation du Compte Administratif pour le budget annexe du SMPRR,

Considérant que la comptabilité de l'Agent Comptable du SMPRR, est régulière et n'a donné lieu à aucune observation,

REÇU EN PREFECTURE

le 07/06/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-974-200045250-20210526-DELIB_CS_15

Vue d'ensemble		Dépenses	Recettes	Solde
Réalisation de l'exercice	Fonctionnement	235 975 €	235 926.45	-48.55
	Investissement			
Report de l'exercice N-1*	Report fonctionnement		327.70	327.70
	Report investissement			
RAR à reporter en N+1	Investissement			
Total cumulé		235 975 €	236 254.15 €	279.15€

EXCECUTION DU BUDGET ANNEXE 2020

Le Président se retire et laisse délibérer les membres du comité syndical.

Après en avoir délibéré et à *l'unanimité*....., le Comité syndical :

- **CONSTATE** la concordance entre le Compte de Gestion et le Compte Administratif pour l'exercice 2020
- **APPROUVE** le Compte de Gestion établi pour l'exercice 2020 par l'Agent Comptable,
- **APPROUVE** le Compte Administratif de l'exercice 2020

A Sainte Clotilde, le 26 mai 2021

Le Premier Vice-Président
du Parc Routier de la Réunion



M. Dominique FOURNEL